



Ateliers
Théâtraux
Nyonnais

Règlement des cotisations ATN au 1^{er} mars 2020

Les cotisations comprennent l'accès aux cours, respectivement cours et spectacles et la cotisation de base à l'association.

Nous distinguons 3 types de cotisations :

-Membres participants aux Ateliers et au spectacle :

Paiement en 3 fois : 31 mars, 30 juin et 30 septembre : 280.- CHF (annuel 840.-)

Paiement en une fois le 31 mars : 800.- CHF

-Membres participants aux Ateliers :

Paiement en 3 fois : 31 mars, 30 juin et 30 septembre : 240.- CHF (annuel 720.-)

Paiement en une fois le 31 mars : 700.- CHF

-Membres passifs avec l'accord du comité :

Paiement en une fois le 31 mars : 200 CHF annuel.

- Personnes qui participent occasionnellement aux Ateliers :

25.-CHF par cours.

- Pour les membres amis, deux cotisations à choix :

100.- CHF : deux invitations pour les spectacles

200.- CHF quatre invitations pour les spectacles.

Les cotisations ne sont pas remboursées en cas de démission, maladie ou accidents.

Nyon, février 2020-MW/nc